

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 15 novembre 2021 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 — Présents : 26 — Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 9 novembre 2021 s'est réuni le lundi 15 novembre 2021 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, PORTMANN Pascal, BENQUET Daniel, PERALI Valérie,

Pouvoirs : de BOURBON Jean-Claude à GUILBAUD Valérie, de LE BRIS Alain à CILLIERES Charles, de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine, de PERALI Valérie à FRANCIS Stéphane.

I.05

Convention triennale pour l'association LES Z'ARTS DE GARONNE

La ville de Marmande a la volonté de développer une politique de conventionnement avec les associations marmandaises pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population, que ceux-ci soient d'ordre éducatif, culturel, social ou économique.

Afin de soutenir l'association Les Z'arts de Garonne pour la mise en place du Festival Jazz et Garonne, compte tenu du montant de la subvention allouée à cette association marmandaise, du prêt de bureau à la maison des associations, de la mise à disposition du théâtre Comœdia, d'un technicien et des supports de communication municipaux, il est indispensable de passer avec elle une convention triennale reprenant l'ensemble des missions effectuées et les moyens mis disposition par la commune pour les assurer dans des conditions satisfaisantes.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association LES Z'ARTS DE GARONNE une subvention de 24 200€ au titre de l'année 2021.

Il est proposé un versement de 50% de la somme à la signature de la convention et le solde de la somme, à la présentation du bilan d'activité et dans le cas où l'intégralité des actions prévues a été réalisée.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** de conclure une convention d'objectif triennale avec l'Association Zarts de Garonne
- Décide** d'attribuer au titre de 2021, une subvention d'un montant de 24200 €
- Précise** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021.
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 16 novembre 2021

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 18/11/2021
et de sa transmission au contrôle de légalité le 18/11/2021

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

